



Direction de la santé

Enseignement fondamental

Fiche de renseignements / Année scolaire 2023 – 2024

Lettre circulaire aux parents ou représentants légaux des enfants fréquentant l'enseignement fondamental.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans l'intérêt de votre enfant, il est important que le titulaire de classe et le Service de Santé Scolaire soient informés des **problèmes de santé de votre enfant nécessitant une surveillance particulière à l'école ou à la maison relais**. Dans ce but, nous vous prions de bien vouloir remplir la **Fiche de renseignements** ci-jointe et de **la remettre** au titulaire de classe au cours des premiers jours après la rentrée scolaire.

La fiche sera transmise au Service de Santé Scolaire qui, si nécessaire, en informera les enseignants et éducateurs de votre enfant et collaborera à la mise en place d'un accompagnement adéquat.

Le Service de Santé Scolaire se tient à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Merci pour votre précieuse collaboration.

Dr Silvana Masi
Médecin pédiatre

Informationsblatt / Schuljahr 2023 – 2024

Rundschreiben an die Eltern / Erziehungsberechtigte der Schulkinder der Grundschule.

Sehr geehrte Frau, sehr geehrter Herr,

Im Interesse Ihres Kindes ist es wichtig den/die Klassenlehrer/in und das schulmedizinische Team über **die Gesundheitsprobleme ihres Kindes, die in der Schule oder in der Maison Relais überwacht werden sollen**, zu informieren. Zu diesem Zweck, bitten wir Sie beiliegendes **Informationsblatt** auszufüllen und dem Klassenlehrer/in den ersten Schultagen nach Schulbeginn **auszuhändigen**.

Das Formular wird an das schulgesundheitsliche Team weitergeleitet, welches, falls notwendig, die Lehrer/innen und Erzieher/innen Ihres Kindes darüber informieren wird um zusammen mit ihnen die bestmögliche Betreuung Ihres Kindes zu organisieren.

Für weitere Fragen steht das schulgesundheitsliche Team Ihnen gerne zur Verfügung.

Vielen Dank für Ihre wertvolle Hilfe.

Dr Silvana Masi
Médecin pédiatre



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023-2024

Enseignement fondamental

A remplir par le/la titulaire de la classe

Commune / Localité:

Bâtiment:

Cycle:

Titulaire:

Elève / Schüler

Matricule / Sozialversicherungsnummer

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom / Name:

Prénom / Vorname:

Adresse (élève / Schüler):

.....

Personne ayant l'autorité parentale

Erziehungsberechtigte Person

Nom / Name:

Prénom / Vorname:



@ E-mail:

Votre enfant présente-t-il actuellement un problème de santé nécessitant une surveillance ou une prise en charge particulière dans le cadre de l'école, Maison Relais? / *Hat Ihr Kind momentan ein Gesundheitsproblem, welches im Rahmen der Schule, Maison relais einer besonderen Überwachung oder Behandlung bedarf?*

Non / Nein → Si non, veuillez svp passer à la signature en bas de page / Wenn nein, unterschreiben Sie bitte unten.

Oui / Ja → Si oui, veuillez remplir svp l'encadré ci-dessous et le remettre au titulaire de la classe / Wenn ja, füllen Sie bitte den folgenden Kasten aus und geben Sie ihn an den zuständigen Klassenlehrer ab.

1. Maladie(s) chronique(s) ou autre(s) déficience(s) / chronische Krankheit(en) oder andere Behinderung(en)

Diabète / Diabetes → Traitement

Epilepsie / Epilepsie → Traitement

Affection cardiaque, veuillez spécifier / Herzkrankheit, welche? →

→ Traitement

Asthme / Asthma → Traitement

Allergie(s)/Allergie(n), → veuillez spécifier/welche? →

Risque de choc anaphylactique / Risiko eines anaphylaktischen Schocks Oui / Ja Non / Nein

Trouble comportemental ou d'apprentissage / Lern oder Verhaltensstörung

→ Traitement ou mesures prises

Handicap physique ou mental / körperliche oder psychische Behinderung →

Autre maladie / Andere Krankheit → laquelle / welche?

Médecin(s) traitant(s) (Nom et Nr tel.) / Behandelnde(r) Arzt (Ärzte) (Name und Tel.)

2. Votre enfant doit-il prendre des médicaments à l'école? / Muss Ihr Kind Medikamente in der Schule nehmen?

Non / Nein Oui / Ja → lesquels / welche?

Si oui, joindre svp un certificat médical/Wenn ja, bitte ein ärztliches Attest beilegen

3. Est-ce qu'un PAI (Projet d'accueil individualisé, voir www.quichet.lu) est en place? / Besteht schon ein PAI?

Non / Nein Oui / Ja → spécifier / welches PAI pour

Si PAI existant, a-t-il une trousse d'urgence? A l'école / In der Schule Dans son sac d'école / Im Schulranzen

4. Est-ce que la participation à certaines activités (sportives ou autres) est interdite par son médecin traitant?

Ist die Beteiligung an verschiedenen Aktivitäten (sportliche oder andere) vom behandelnden Arzt verboten?

Non / Nein Oui / Ja → lesquels / welche?

Si oui, veuillez remettre dans les plus brefs délais un certificat médical à l'école / Wenn ja, bitte ein ärztliches Attest schnellmöglichst in der Schule abgeben.

Date et signature des parents / personne responsable

Datum und Unterschrift der Eltern / verantwortliche Person



Notice d'information en matière de protection des données

Dans le cadre de la surveillance médico-sociale des élèves fréquentant les établissements de l'enseignement fondamental du Grand-Duché de Luxembourg, la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux collectent et traitent les données personnelles des élèves et, le cas échéant, de leurs représentants légaux afin d'être en mesure :

- d'organiser les examens médicaux, y compris pour le volet social ;
- d'effectuer les examens médicaux, de produire les avis qui en résultent et d'en assurer le suivi.

La *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux produisent également des statistiques anonymes afin d'être en mesure d'évaluer leurs activités ainsi que l'état de la santé des élèves.

Les données personnelles traitées par la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux sont les suivantes :

1.) Fiche de renseignements :

- les données d'identification (par ex. nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) ;
- les données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule) ;
- les données concernant la santé (par ex. antécédents, anamnèse) ;
- l'identité du médecin traitant ;
- les mesures d'accueil individualisé le cas échéant.

2.) Questionnaire médical :

- les données d'identification de l'élève (par ex. nom, prénoms, adresse) ;
- les données d'identification des parents (nom, prénoms, adresse électronique et numéro de téléphone) ;
- les données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule) ;
- les données concernant la santé (par ex. antécédents, anamnèse) ;
- les données relatives aux vaccinations ;
- l'identité du médecin traitant.

En complément, la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* reçoit également des données administratives fournies par le *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse* afin d'assurer l'exactitude des données en cas de changement, par exemple changement d'établissement scolaire.

La *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux mènent les activités de dépistage sur base de :

- la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé ;
- la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire ;



- *la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves ;*
- *le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-sociale.*

Dès lors que l'examen est planifié par l'équipe médico-sociale, la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux ont la nécessité de collecter les données listées car, sans ces dernières, ils ne seront pas en capacité de réaliser l'examen et le suivi médical de l'élève.

Le *Service audiophonologique* et le *Service d'orthoptie*, qui font partie de l'équipe médico-sociale, interviennent également dans la surveillance des élèves de 1er cycle de l'enseignement fondamental, au travers du contrôle de la vision (bilan visuel) et du contrôle de l'audition (bilan auditif). A ce titre ces services collectent et traitent également les données à caractère personnel nécessaires à la réalisation des bilans.

Certaines données personnelles sont susceptibles d'être transférées par la *Ligue médico-sociale* sous la responsabilité de la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, et les services médico-scolaires communaux aux destinataires suivants:

- l'assistante sociale de la commune pour prise en charge de l'enfant en cas de situation à risque pour sa protection ;
- la *Commission d'inclusion scolaire* en charge de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande du directeur de région, la prise en charge d'enfants ou de jeunes à besoins éducatifs spécifiques ;
- la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* qui reçoit les carnets de santé des services médico-scolaires communaux à la fin du cycle 4.2.

Les données personnelles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies, conformément à ses obligations légales. Ainsi *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* conserve les données personnelles pour une période de 10 ans à compter du dernier examen médical.

Chaque personne physique dont les données sont traitées dispose d'un droit de demander l'accès à ses données personnelles et d'obtenir leur copie ainsi que, dans le cas où ces données personnelles seraient incomplètes ou erronées, leur rectification. Elle dispose également du droit à la limitation du traitement de ses données personnelles, du droit de s'opposer à leur utilisation ainsi que du droit d'obtenir leur effacement, aux conditions et dans les limites prévues par le règlement général sur la protection des données.

Il est possible de demander à exercer les droits listés ci-dessus en soumettant une demande écrite, signée et en justifiant de son identité à la *Direction de la santé* à info_donnees@ms.etat.lu ou au 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la *Commission nationale pour la protection des données* par courrier à l'adresse suivante: 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section Particuliers -> Faire valoir vos droits



Informationsblatt zum Datenschutz

Im Rahmen der medizinischen und sozialen Überwachung der Schüler, die die Grundschulen des Großherzogtums Luxemburg besuchen, sammeln und verarbeiten die *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* und die gemeindeeigenen schulmedizinischen Dienste die personenbezogenen Daten der Schüler und gegebenenfalls ihrer gesetzlichen Vertreter, um in der Lage zu sein:

- die medizinischen Untersuchungen, einschließlich des sozialen Aspekts, zu organisieren;
- die medizinischen Untersuchungen durchzuführen, die daraus resultierenden Gutachten zu erstellen und diese weiterzuverfolgen.

Die *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* und die gemeindeeigenen schulmedizinischen Dienste erstellen ebenfalls anonyme Statistiken, um ihre Tätigkeiten sowie den Gesundheitszustand der Schüler bewerten zu können.

Die personenbezogenen Daten, die von der *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* und den gemeindeeigenen schulmedizinischen Diensten verarbeitet werden, sind die folgenden:

1.) Informationsblatt:

- Identifikationsdaten (z. B. Name, Vornamen, Adresse, Telefonnummer, E-Mail-Adresse);
- Identifikationsdaten, die von staatlichen Behörden ausgestellt werden (z.B. Identifikationsnummer);
- Gesundheitsdaten (z. B. Vorgeschichte, Anamnese);
- Identität des behandelnden Arztes;
- Maßnahmen zur individuellen Betreuung (falls zutreffend).

2.) Gesundheitsfragebogen:

- Identifikationsdaten des Schülers (z. B. Name, Vornamen, Adresse);
- Identifikationsdaten der Eltern (Name, Vornamen, E-Mail-Adresse und Telefonnummer);
- Identifikationsdaten, die von Behörden ausgegeben werden (z. B. Identifikationsnummer);
- Gesundheitsdaten (z. B. Vorgeschichte, Anamnese);
- Daten zu Impfungen;
- Identität des behandelnden Arztes.

Zusätzlich erhält die *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* auch Verwaltungsinformationen *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*, um die Richtigkeit der Daten zu überprüfen, wenn sich Änderungen ergeben, wie z.B. Schulwechsel.

Die *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* und die gemeindeeigenen schulmedizinischen Dienste führen die Screening-Aktivitäten auf der folgenden Rechtsgrundlage:

- *la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé ;*
- *la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire ;*



- *la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves ;*
- *le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.*

Sobald eine Untersuchung vom schulmedizinischen Team geplant wird, haben die *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* und die gemeindeeigenen schulmedizinischen Dienste die Verpflichtung, die aufgelisteten Daten zu sammeln, da sie ohne diese Daten nicht in der Lage sein werden, die Untersuchung und die medizinische Betreuung des Schülers durchzuführen.

Der audiophonologische und der orthoptische Fachdienste, die Teil des schulmedizinischen Teams sind, sind ebenfalls an der Überwachung der Schüler des ersten Zyklus der Grundbildung beteiligt, indem sie die Sehfähigkeit und das Gehör überprüfen. In diesem Zusammenhang sammeln und verarbeiten diese Dienste auch personenbezogene Daten, die für die Durchführung der Untersuchungen erforderlich sind.

Die *Ligue médico-sociale* unter der Verantwortung der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, und den gemeindeeigenen schulmedizinischen Diensten können bestimmte personenbezogene Daten an folgende Empfänger weitergegeben werden:

- die Sozialarbeiterin der Gemeinde, die sich um das Kind kümmert, wenn es sich in einer Risikosituation befindet, die seinen Schutz gefährdet;
- die *Commission d'inclusion scolaire*, die auf Antrag der Eltern oder des Regionsdirektors die Betreuung von Kindern oder Jugendlichen mit besonderen pädagogischen Bedürfnissen festlegt;
- die *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents*, die am Ende des Zyklus 4.2 die Gesundheitshefte der gemeindeeigenen schulmedizinischen Dienste erhält.

Die personenbezogenen Daten werden nicht länger aufbewahrt, als es für die verfolgten Zwecke gemäß ihren gesetzlichen Verpflichtungen erforderlich ist. So bewahrt die *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* die personenbezogenen Daten für einen Zeitraum von 10 Jahren ab der letzten medizinischen Untersuchung auf.

Jede natürliche Person, deren Daten verarbeitet werden, hat das Recht, Zugang zu ihren personenbezogenen Daten zu verlangen und eine Kopie davon zu erhalten sowie, falls die personenbezogenen Daten unvollständig oder fehlerhaft sind, deren Berichtigung zu verlangen. Sie hat außerdem das Recht, die Verarbeitung ihrer personenbezogenen Daten einzuschränken, sich ihrer Verwendung zu widersetzen sowie ihre Löschung zu verlangen, und zwar unter den Bedingungen und in den Grenzen, die in der Allgemeinen Datenschutzverordnung festgelegt sind.

Sie können die Ausübung der oben genannten Rechte beantragen, indem Sie einen schriftlichen, unterschriebenen Antrag unter Nachweis Ihrer Identität an die *Direction de la santé* an info_donnees@ms.etat.lu oder an 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg zu richten.

Sie können auch eine Beschwerde bei der *Commission nationale pour la protection des données* einreichen, indem Sie einen Brief an die folgende Adresse schicken: 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux oder das Online-Formular ausfüllen, das Sie auf der Website der CNPD unter der Rubrik *Privatpersonen -> Ihre Rechte geltend machen* finden.